

Le SYMEED sur la toile

Le SYMEED (Syndicat mixte d'étude pour l'élimination des déchets) célèbre, cette année, son dixième anniversaire. Pour l'occasion et parce que la question de la réduction des déchets devient de plus en plus brûlante, il vient de se doter d'un site internet destiné à présenter ses actions et informer les Finistériens sur ces enjeux et sur l'urgence à adopter de nouveaux comportements.

ces thèmes ont été soutenus financièrement». D'abord, tout ce qui tourne autour de la notion de réemploi ou de réutilisation des objets. Il s'agit là d'un gisement important, notamment en ce qui concerne le textile.

Le second thème retenu portait sur la notion de dangerosité de certains déchets, en particulier, dans le domaine électrique et électronique. Mais, tout au long de l'année déjà, des actions de sensibilisation et de récupération sont menées dans le Finistère.

Depuis quelques semaines, des professionnels du BTP, en particulier dans le sud-Finistère, s'inquiètent du manque de capacité de stockage pour les déchets inertes. « **C'est une question vraiment importante** », confirme Jean-Luc Polard. Actuellement, sept installations fonctionnent dans le sud-Finistère. Mais, si de nouveaux centres ne sont pas ouverts, des entreprises risquent d'être obligées d'exporter leurs gravats dans d'autres départements.

Ce site (<http://www.symeed.dechets.finistere.fr/>) a vocation à être la vitrine du SYMEED qui, depuis dix ans, sous l'impulsion du Conseil général, coordonne l'action de toutes les structures intercommunales qui ont la compétence du traitement des déchets, ainsi que des membres associés tels que les services de l'État, les chambres consulaires et l'ADEME.

Les internautes peuvent, sur ce site, retrouver les brochures publiées par le SYMEED, ainsi que tous les numéros de son journal « *L'écho des poubelles* ».

L'enjeu est important. Chaque année, un Finistérien produit, en moyenne, 340 kilos de déchets, soit deux fois plus qu'il y a 40 ans.

Pour inverser cette tendance, le Conseil général et le SYMEED soutiennent les associations qui organisent des animations dans le cadre de la journée européenne de la réduction des déchets (du 19 au 27 novembre 2011).

« **Nous avons retenu deux thèmes pour l'édition 2011** », explique Jean-Luc Polard, président du SYMEED. « **Seuls les projets qui concernaient l'un de**



Le nouveau site internet du SYMEED

Au-delà de cette situation particulière, pour laquelle il faudra rapidement trouver une solution, le site internet du SYMEED apporte à tous les Finistériens, sensibles à la qualité de l'environnement, des solutions pratiques pour contribuer à la réduction des déchets. 🌱

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 5/01/2012



Dossier de la semaine

Le PS et les enjeux maritimes



Vie de la Fédération

Le MJS en campagne



Interview

Prostitution : il faut d'abord informer

Avec Danielle Bousquet

La vérité, maintenant

Depuis le 8 mai 2002, les familles des victimes de l'attentat de Karachi cherchent à savoir la vérité sur le drame qui les a cruellement frappées. Avec dignité et courage, elles se battent pour savoir, pour comprendre.

Qualifiées de « fables » par Nicolas Sarkozy, les hypothèses de financement illégal de la campagne présidentielle d'Édouard Balladur, en 1995, deviennent, au fil des révélations, de plus en plus crédibles.

Le secret défense, invoqué par le Gouvernement, ne tient plus : la vérité sur les rôles des différents ministres d'Édouard Balladur et sur ceux des intermédiaires dans le cadre de la signature des contrats Agosta et Sawari, doit enfin éclater.

Loi littoral



Le 9 décembre, l'UBO, en partenariat avec l'ordre des avocats, a organisé à la Fac de droit et sciences économiques, un colloque consacré au 25^e anniversaire de la loi littoral.

C'est en effet en 1986 que fut votée cette loi destinée à l'origine à protéger le littoral contre une urbanisation anarchique. A cette occasion, François Cuillandre, maire de Brest, et Pierre Karleskind, vice-président de la Région, ont défendu cette loi tout en précisant qu'elle pouvait être encore améliorée. « La loi du 3 janvier 1986, votée à l'unanimité, est une bonne loi », a d'emblée précisé François Cuillandre. « Elle a le mérite de protéger les espaces naturels, ce qui constitue un acquis intangible. Elle a mis de l'ordre dans l'urbanisme et permis de lutter contre le mitage ».

« Cette loi a été l'une des premières à associer protection de l'environnement, aménagement du territoire et développement du littoral », a souligné Pierre Karleskind. « Sans elle, nous n'aurions pas le littoral que nous avons ».

Cependant, elle donne lieu à réflexions. Dans le Finistère, plusieurs « affaires » ont mis en évidence les limites de la loi qui s'étoffe au fil des jurisprudences. Ainsi, le parc éolien de Plouarzel, a été annulé au nom de la continuité d'agglomération alors même que les éoliennes ne peuvent être construites à proximité des habitations. De même pour le projet de la SICA de Saint-Pol-de-Léon qui a été suspendu.

Pour répondre à ces enjeux, François Cuillandre a proposé quatre pistes de réflexions, d'autant plus utiles que l'Association des Maires de France va lancer une étude sur le sujet.

D'abord, il convient de préciser les modalités d'application de la loi pour les activités agricoles. Ensuite, le cas particulier des éoliennes doit également être étudié. Le cas particulier des stations d'épuration doit aussi être traité, de manière à ne pas pénaliser les villes de la côte.

Enfin, la définition des communes littorales doit être affinée car, la présence d'un fond d'estuaire peut-il justifier l'application de la loi à 10 kilomètres des rivages ?

Le PS et les enjeux maritimes

La mer et le littoral seront très présents dans les réflexions et les publications des socialistes du Finistère, au cours de l'année 2012. L'Union des élus socialistes et Républicains du Finistère (UESR) a décidé d'en faire l'un de ses thèmes de réflexion pour l'année 2012.



Isabelle Thomas, à l'initiative du texte sur la mer

« Il s'agira d'organiser la réflexion autour de tout ce qui touche aux enjeux maritimes, dans toutes leurs dimensions : la protection du littoral, la valorisation des ressources halieutiques, le transport maritime, le nautisme, les énergies marines ou la construction navale », a précisé François Marc, lors de l'Assemblée Générale de l'UESR, qui s'est tenue à Brest, le 25 novembre 2011.

Pour cela, les élus socialistes pourront s'appuyer sur le texte présenté à la fin de l'année 2011 par un groupe de responsables socialistes du littoral. Intitulé « Les défis d'un millénaire maritime », ce texte a été écrit et coordonné par Isabelle Thomas, conseillère régionale de Saint-Malo. Pierre Karleskind, vice-président de la Région et Michaël Quernez, vice-président du Conseil général, ont participé à la rédaction de ce texte.

« Nous sommes à l'aune d'un millénaire maritime, pour de bonnes et de mauvaises raisons », précise d'emblée le texte.

Les océans constituent une réserve encore inexploitée de minerais, de ressources énergétiques et produits alimentaires.

Mais, comment seront utilisées et réparées ces richesses maritimes ? Voilà tout l'enjeu pour les socialistes.

Dans l'immédiat, ce sont les activités maritimes traditionnelles qui demandent

des réponses de la part des socialistes. C'est, bien sûr, le cas de la pêche. Les propositions de la Commission européenne ne sont pas acceptables et inquiètent toute la profession. La question se pose de l'avenir même de la pêche. La filière ostréicole française est aussi en proie à des difficultés liées à la surmortalité des huîtres. La construction navale est exsangue et les agitations de Nicolas Sarkozy ne suffisent pas à remplir les carnets de commande. Les industries nautiques, enfin, vivent le contre coup de la crise de 2008. Tous les salariés de ces filières attendent des réponses.

A côté de ces activités en crise, il existe cependant des secteurs qui se développent comme le tourisme littoral ou le transport maritime. Mais, là encore, des adaptations sont nécessaires, pour que la pression démographique n'abîme pas les côtes ou pour que le transport par bateaux ne devienne pas une source de pollution. Et, même si 96 % du commerce mondial s'effectue sur mer, il est primordial de développer encore le cabotage sur les côtes européennes.



La pêche traverse une grave crise

Enfin, de nouvelles activités, très prometteuses, voient le jour et méritent d'être aidées et soutenues. Il s'agit de tout ce qui est lié aux énergies marines, particulièrement importantes pour un département comme le Finistère ou la culture d'algues, qui peut être déterminante dans la lutte contre la malnutrition ou encore les biotechnologies marines qui apportent déjà des solutions médicales innovantes.

Tous ces enjeux sont précisés et développés dans le texte de 18 pages des socialistes du littoral qui souhaitent, avec François Hollande, impulser une dynamique maritime dans notre pays. 🇫🇷

Le MJS en campagne

Autonome par rapport au Parti Socialiste, le Mouvement des jeunes socialiste (MJS) a procédé, à la fin du mois de décembre, au renouvellement de ses instances fédérales dans le Finistère. Leïla Delefortrie a été réélue animatrice fédérale.

«Je serai entourée d'une équipe renouvelée pour aborder cette année électorale puisque sur les neuf membres du collectif fédéral, cinq sont nouveaux. Et le Comité régional a été totalement renouvelé», précise-t-elle.

Alors que François Hollande a placé la jeunesse au cœur de son projet, le MJS jouera un rôle particulier dans cette campagne. Jusqu'au 31 décembre, la priorité a porté sur la campagne d'inscription sur les listes électorales. Brest s'est engagé dans le marathon des inscriptions : onze



Les jeunes socialistes en action

jours avant la clôture des listes, dans onze villes de France, les jeunes socialistes sont allés à la rencontre des nouveaux électeurs. Il s'agissait, bien sûr, de rappeler aux jeunes électeurs de s'inscrire sur les listes mais, surtout, de leur préciser qu'ils doivent être inscrits dans la commune où ils seront au moment de la Présidentielle et des Législatives car, souvent, les étudiants sont inscrits dans

la commune de leurs parents.

Organisé en quatre groupes locaux (Brest, Quimper, Landerneau-Daoulas et Morlaix) le MJS Finistère souhaite insister durant les campagnes électorales sur le porte-à-porte «comme nous l'avons fait avec succès pour les Primaires et la campagne d'inscription sur les listes électo-

rales», précise Leïla Delefortrie qui est prête à répondre aux secrétaires de sections qui souhaitent en savoir plus sur le MJS.

Mais, durant l'année 2012, le MJS, à côté des campagnes électorales, poursuivra ses activités plus classiques, notamment en matière de formation de ses adhérents. 🌸

Interview

Prostitution : il faut d'abord informer

Avec Danielle Bousquet

Danielle Bousquet, députée socialiste des Côtes-d'Armor, est co-signataire d'une proposition de loi visant à pénaliser les clients de prostituées. Pour elle, il est avant tout important d'informer sur la réalité de la prostitution, aujourd'hui, en France.

Cap Finistère : Qu'a voté l'Assemblée le 6 décembre ?

Danielle Bousquet : Il s'agissait d'une proposition de résolution rappelant les grands principes de la France qui a toujours défendu une position abolitionniste en matière de prostitution, depuis les années 60. Cette réaffirmation de principes a été proposée pour deux raisons. D'abord, parce que partout en Europe, la prostitution tend à se banaliser. Ensuite, parce que, depuis 2003 et la loi sur le racolage passif, les prostituées sont pénalisées. Or, il est important de rappeler qu'elles sont des victimes.

Ce vœu rappelle que la prostitution n'est pas un métier, que la France veut lutter contre les mafias qui exploitent les femmes et qu'un grand débat doit être organisé autour de cette question. Il y a 20 ans, 80% des prostituées étaient françaises et 20% étrangères. Aujourd'hui, cette proportion est totalement inversée. La réalité de la prostitution aujourd'hui, ce sont des femmes d'Afrique ou d'Europe de l'Est, sans papiers, exploitées par des mafias. Il faut le dire, pour que les clients comprennent bien la souffrance de ces femmes, mais aussi qu'ils aient pleinement conscience qu'ils financent le crime organisé.

Cap Finistère : Quelle est maintenant la procédure pour parvenir à une pénalisation des clients ?

Danielle Bousquet : Avec un collègue de l'UMP, avec qui j'ai beaucoup travaillé sur ce sujet, nous avons déposé une proposition de loi qui établit l'interdiction d'acheter des services sexuels. Les sanctions seraient des amendes ou

des stages de sensibilisation. Je sais que cette proposition ne sera pas examinée avant la fin de la session parlementaire. La Suède a déjà une législation similaire. Au moment du vote de la loi, par les sociaux-démocrates, 70% de la population était contre. Mais aujourd'hui, 78% des Suédois y sont favorables. Parce que, partout ailleurs la prostitution a explosé alors que chez eux, elle a baissé de 50%.

Cap Finistère : Quel crédit peut-on apporter à un «syndicat» composé de personnes sous la coupe de souteneurs ?

Danielle Bousquet : Aucun. Cette organisation met en avant la liberté de se prostituer. Mais, pour une prostituée « libre », il y a des centaines de victimes. Pour moi, socialiste, il ne peut exister au sein de la société une sous-classe de femmes destinée au plaisir d'une partie des hommes. 🌸



Agenda

9 janvier

18 h 15 : Vœux de la section brestoïse, au local du PS à Brest.

11 janvier

18 h 30 : Vœux de la section de Daoulas, salle Keromnes (près du stade) à Daoulas.

14 janvier

11 h 30 : Vœux de la section PS de Quimper à la MPT du Moulin Vert.

16 janvier

20 h 00 : Conseil fédéral salle des mariages, mairie de Briec.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428

N° 938 - Vendredi 6 janvier 2012

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

EARL DU BOIS DE PINS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital social de 298 500 euros
Siège social : Lan Ar C'Halvez
29860 BOURG-BLANC

CONSTITUTION

Par acte sous seings privés, en date à BOURG-BLANC du 1^{er} juin 2011, a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

EARL DU BOIS DE PINS.

Siège social : Lan Ar C'Halvez - 29860 BOURG-BLANC.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société Civile régie par l'article L.324-1 à L.324-10 du Code rural.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Objet : Exploitation agricole ainsi que toutes activités connexes et similaires.

Capital social : 298 500 euros.

Apports en numéraire : 7 560,89 euros.

Apports en nature : 290 939,11 euros.

Gérance : Madame Françoise L'HOSTIS épouse QUILLÉVÉRÉ, demeurant à Lan Ar C'Halvez - 29860 BOURG-BLANC.

Cession de parts : En cas de pluralité d'associés, agrément de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour toute cession à des tiers autres que le conjoint d'un associé, ses ascendants, descendants, un co-associé ou le conjoint de l'un d'eux.

Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérante.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact@cabinetpeters.fr

IMMOCAP

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lestriguiou
29120 PLOMEUR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à PLOMEUR du 20 décembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :

IMMOCAP.

Siège social : Lestriguiou - 29120 PLOMEUR.

Objet social : L'étude, la mise au point et réalisation de tous projets, industriels, agricoles, commerciaux et immobiliers, de maîtrise d'ouvrage déléguée ; l'acquisition, la gestion, la vente de toutes valeurs mobilières ou immobilières, la création, la réorganisation et le contrôle sous toutes formes, de toutes entreprises financières, agricoles, industrielles, commerciales et immobilières, l'activité de marchand de biens ; la prise de participations ou d'intérêts dans toutes les sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur Patrick DADEN, demeurant Lestriguiou - 29120 PLOMEUR.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 novembre 2011 à FOUESNANT (29), enregistré au SIE DE QUIMPER OUEST, Bordereau n° 2011/1916, case n° 6, le 6 décembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Financière de BOT CONAN.

Forme sociale : SARL Unipersonnelle.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Siège social : 10 Hent Lantecoste - 29170 FOUESNANT.

Objet social : L'acquisition et la détention de titres sociaux de quelque nature qu'ils soient, de quelques sociétés, civiles ou commerciales qu'elles soient.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Lionel BENGOLD, né le 6 janvier 1972 à CONCARNEAU (29) de nationalité française, demeurant 10 Hent Lantecoste - 29170 FOUESNANT.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

La Gérance.

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} janvier 2012, Monsieur FIBLA-LUQUE Georges cède en location gérance le bar **LE MANHATTAN** 26, rue de l'Harteloire - 29200 BREST, à Monsieur FIBLA Éric, pour une durée illimitée.

IZZYZCOM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : ZA de Bel Air
29700 PLUGUFFAN
538 645 706 RCS QUIMPER

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2011, du certificat de dépôt des fonds établi le 22 décembre 2011 par le CRÉDIT AGRICOLE DU FINISTÈRE et du procès-verbal des décisions du Président du 22 décembre 2011, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 15 000 euros par émission de 1 500 actions nouvelles de 10 euros chacune.

Le capital a ainsi été porté de 45 000 à 60 000 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le Président.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact@cabinetpeters.fr

ALUMINIUM 2000

Société par Actions Simplifiée
au capital de 38 624 euros
Siège social : Avenue du Baron Lacrosse
ZAC de Kergardec - 29850 GOUESNOU
326 892 817 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 22 juillet 2011, l'associée unique a nommé la société **AXCE**, domiciliée 18, rue Jean Baptiste Boussingault - 29200 BREST, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société **BLSAUDIT ET CONSEILS**, démissionnaire, et Monsieur Mickaël PEDEN, domicilié 18, rue Jean Baptiste Boussingault - 29200 BREST, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Paul GUILLOU, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2015.

Pour avis,
Le Président.

En bref

Pierre Maille et le FEAMP

Pierre Maille, membre du Comité des Régions de l'Union Européenne, vient d'être désigné rapporteur sur la proposition de règlement établissant un Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Ce nouveau fonds sera doté d'une enveloppe budgétaire s'élevant à 6,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

LE FEAMP a pour objectifs de contribuer à la réalisation des objectifs de la réforme de la Politique Commune de la Pêche actuellement en discussion, d'aider les pêcheurs dans leur transition vers une pêche durable, de diversifier les économies des communautés côtières, de financer des projets créateurs d'emploi et d'améliorer la qualité de vie le long des côtes européennes.

Ce travail amènera Pierre Maille à rencontrer de nombreux acteurs, professionnels, experts, associations, autorités régionales du monde de la pêche. Ces rencontres lui permettront de rédiger son rapport qui sera débattu à la session plénière du Comité des Régions, les 3 et 4 mai 2012, à Bruxelles.

EARL STÉPHANE BOUBENNEC

Exploitation agricole à Responsabilité Limitée
Capital social : 1 000 euros
Siège social : Kergadiou
29620 LANMEUR
RCS BREST en cours

Aux termes d'une délibération du 15 décembre 2011, l'associé unique fait modifier le capital social constitutif en ce qu'il doit être d'un montant de 7 500 euros.

Ancienne mention : 1 000 euros.

Nouvelle mention : 7 500 euros.

Les articles 6 et 7 sont modifiés en conséquence.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PLOUGAR du 23 décembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :

AGRI BRETAGNE.

Siège social : 2, impasse de la Fontaine - 29440 PLOUGAR.

Objet social : Commerce de légumes, prestations de services en productions légumières, réalisation de prestations de services de travaux agricoles.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital social : 30 000 euros.

Gérance : Monsieur Dominique LE NAN, demeurant 2, impasse de la Fontaine - 29440 PLOUGAR.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.